

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
PERPIGNAN  
33, Avenue DE GRANDE BRETAGNE  
66000 PERPIGNAN

**CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

**Références à rappeler : RO**

Rédacteur :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre correspondance relative à la contravention relevée à votre rencontre pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** **INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1 AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.**  
Infraction(s) relevée(s) à **ST ESTEVE(66240), RUE DES GRILLONS**, en date du **16/07/2019 à 12h03**, par procès verbal n° dressé par **BTA SAINT ESTEVE**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s)

Je vous informe qu'après examen de votre requête, j'ai décidé de procéder au classement sans suite de l'affaire référencée ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à PERPIGNAN, le 25/05/2020

**L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC:**

